

Taux de cotisations Prévoyance et Maintien de salaire

CCN de l'Immobilier

(Brochure N°3090 - IDCC 1527)

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 sous réserve de modifications liées à des évolutions réglementaires

| Formule 1 Non Cadres | | Formule 2 Non Cadres | | Formule Cadres | |
|----------------------|------------|----------------------|------------|----------------|------------|
| Tranche A | Tranche B | Tranche A | Tranche B | Tranche A | Tranche B |
| 0,423 % TA | 0,423 % TB | 0,957 % TA | 0,957 % TB | 1,631 % TA | 2,160 % TB |

Tranche A : Salaire Brut limité au plafond de la Sécurité sociale (de 1 € à 3 666 €).

Tranche B : Salaire Brut compris entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécurité sociale (entre 3 428 € et 14 664 €).

Cotisation garanties maintien de salaire

Non Cadre / Cadre : 1,555 % TA + TB

Les cotisations toutes taxes comprises (TTC) présentées comprennent les taxes déterminées par les pouvoirs publics et en vigueur à ce jour. Si les taux de taxes applicables devaient être revus dans le cadre du Projet de loi de finance de la Sécurité sociale (PLFSS), nous nous retrouverons dans l'obligation de réviser la cotisation exprimée ci-dessus.